

Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 49 (2002)

Heft: 1

Artikel: La présence de la CRS

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-369470>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONSEIL FÉDÉRAL

Achat de vaccins contre la variole

DDPS. Le Conseil fédéral estime momentanément comme faible le risque pour la Suisse d'une intervention terroriste directe ou indirecte avec des armes biologiques. Malgré tout, il veut protéger aussi bien que possible la Suisse et sa population contre les conséquences éventuelles de telles armes. C'est pourquoi, il a décidé d'acquérir des vaccins contre la variole et autorisé un crédit supplémentaire de dix millions de francs à cet effet. Ce dernier doit encore être approuvé par la Délégation des finances des chambres fédérales.

Le virus de la variole est considéré comme particulièrement dangereux puisqu'il se transmet très rapidement, que la population n'est plus que faiblement immunisée contre ce virus et qu'un traitement de cette maladie n'est pas possible. La seule mesure efficace est l'administration du vaccin. Sous réserve de l'approbation par la Délégation des finances des chambres fédérales, un contrat pour l'acquisition de trois millions de doses de vaccins

pour un montant de près de dix millions de francs a été conclu avec le laboratoire Berna Biotech S.A. A l'échelle internationale, cette quantité offre à la population suisse une protection bien au-dessus de la moyenne. Elle permet de combattre plusieurs foyers d'infection en même temps. Ces vaccins proviennent de réserves stockées à l'époque où l'on procédait encore à cette vaccination, c'est-à-dire avant 1977, raison pour laquelle un prix

modique a pu être obtenu pour leur achat. Le vaccin contre la variole n'étant pas sans présenter certains risques d'effets secondaires, il n'entre en ligne de compte que si des cas de variole étaient effectivement enregistrés. Le vaccin peut être administré jusqu'à quatre jours après exposition au virus et sa durée d'immunisation est de trois ans environ. La période de transition jusqu'à l'arrivée sur le marché d'un nouveau vaccin, produit avec des méthodes modernes, devrait durer de une à trois années.

Le Conseil fédéral a par ailleurs chargé le DDPS d'acquérir des vaccins contre la maladie du charbon (Anthrax) et des antidotes contre le botulisme, et d'optimiser l'organisation et la coordination des mesures de protection en étroite collaboration avec le Département fédéral de l'intérieur (DFI). Font notamment partie de ces mesures la mise sur pied rapide du réseau de compétences B du DDPS, et de la part de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'équipement et la formation d'experts et d'équipes d'intervention, le développement de procédés de mise en évidence et de diagnostic ainsi que la mise en fonction de laboratoires supplémentaires. □

E P O . 0 2

DANS LE CADRE D'EXPO.02

La présence de la CRS

cp. Lors de la conférence de presse tenue au début du mois de décembre 2001 à Morat, la Croix-Rouge suisse (CRS) a évoqué la participation de plus de 1000 samaritaines et samaritains dans le cadre du service sanitaire mis sur pied par l'Alliance suisse des samaritains (ASS) en prévision de la prochaine exposition nationale.

Daniel Biedermann, directeur de la CRS, s'est réjoui que l'appel lancé par l'ASS à ses membres a été si bien entendu qu'en fort peu de temps, toutes les demandes ont été satisfaites. Les samaritains géreront deux postes sanitaires à Bienne, un poste à Neuchâtel, un à Yverdon-les-Bains et deux à Morat. Tous ces emplacements bénéficieront en outre de la présence de médecins et de personnel médical. Il s'agit de soulager les hôpitaux régionaux des cas mineurs alors que les patients plus gravement atteints seront

acheminés par les transports sanitaires vers ces établissements.

Autres participations

Le service sanitaire d'Expo.02 et celui de l'Armée s'adjoindront la collaboration de 50 à 60 membres du Service Croix-Rouge (SCR). Le service de l'Armée sera destiné à décharger les hôpitaux régionaux. Quant aux membres du SCR, il s'agit de femmes ayant suivi une formation médicale et qui épaulent bénévolement le service sanitaire de l'Armée. En cas de catastrophe, elles apportent leur aide aux hôpitaux civils dans le cadre des hôpitaux militaires de base ou participent à des missions à l'étranger, comme le soutien de la Swisscoy, au Kosovo.

Dans le cas d'autres transports et opérations de sauvetage, la Garde aérienne suisse de sauvetage (Rega), elle aussi membre corporatif de la Croix-Rouge suisse, se tient prête à intervenir avec ses avions et ses hélico-

ptères. Il ne s'agit pas là d'une prestation spéciale limitée à Expo.02, mais d'une part intégrante de la mission qu'elle assume tout au long de l'année.

Du moment que la manifestation se déroule au bord de l'eau et sur l'eau, elle a naturellement besoin de mesures de sécurité liées à cet élément. A cet égard, la Société suisse de sauvetage (SSS) joue un rôle clé. Cette organisation sélectionne des particuliers et les forme dans ce domaine. Elle met en outre du matériel de protection et de sauvetage à la disposition de l'exposition. Enfin, point non négligeable, la SSS recrute parmi ses membres des personnes chargées de renforcer la police du lac; on estime à 700 le nombre de jours d'engagement.

«nous, samaritains» 1/02